

PRIX : 3000 FG

Le Démocrate

N° 1122 & 1123 DES MARDIS 3 & 10 MAI 2022 * ZONE CFA 500 * HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS



P.3 TRANSITION EN GUINÉE

Malgré tout... le CNRD recule !

Détournement de deniers publics

**La détention de Dr Fodé Cissé
« émaillée de graves
irrégularités » selon son avocat**

P.8

Ousmane Gaoual Diallo sur le
manque de dialogue avec les grands
partis politiques

**« La seule chose qu'on n'a pas
faite aujourd'hui, c'est... »** P.4

P.3

Kassory et
Cie inculpés

**«Il faudrait que les
responsabilités
soient situées...»**



DURÉE DE LA TRANSITION, TRAVAILLEURS EXPATRIÉS, SYSTÈME ÉDUCATIF,...

Voici le compte rendu du conseil des ministres du jeudi 5 mai 2022

La Session Ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue ce **jeudi 5 mai 2022 de 10H à 12H**, sous la haute autorité de son **Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA.**

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION.

II. COMMUNICATIONS.

III. DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS.

IV. DIVERS.

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION

Le message du Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'État, Chef Suprême des Armées était principalement axé sur son adresse à la nation du Samedi 30 avril 2022. De toutes les consultations

engagées à tous les niveaux, depuis le début de la transition, avec toutes les composantes de la nation, il ressort une proposition médiane d'une durée de la Transition de 39 mois. Le Chronogramme proposé sera soumis au Conseil National de la Transition (CNT) conformément à l'article 77 de la Charte de la Transition

Le Chef de l'État a par ailleurs invité les membres du gouvernement à s'approprier davantage du contenu de la Charte et à faire de la pédagogie pour expliquer les enjeux et la vision de la Transition sur l'ensemble du territoire national, auprès des institutions internationales, du corps diplomatique et des Guinéens de l'Étranger.

Il leur a également recommandé de garder la cohérence dans la communication gouvernementale.

Au terme de son message, le Président de la Transition a instruit le Gouvernement de réaliser les actions concrètes pour l'amélioration des conditions de vie de la population.

II. COMMUNICATIONS

Le Premier Ministre a fait un compte rendu de sa dernière visite aux lieux saints de l'islam marquée par le très bon accueil réservé à sa personne par les autorités saoudiennes.

Il a profité de cette occasion pour effectuer des prières de paix et de réussite à l'endroit de notre pays ainsi qu'à l'égard du Président de la Transition.

Le Chef du Gouvernement a invité à la bonne compréhension et à la collaboration des membres du gouvernement pour une bonne coordination du travail gouvernemental.

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique a fait une communication relative à la gestion des permis de travail. Il a identifié un certain nombre de difficultés, dont entre autres:

- Le faible niveau de



recensement des travailleurs expatriés ;

- Les exonérations abusives en faveur de certaines entreprises ;

- Les manquements avérés dans l'application de la loi sur l'emploi des étrangers en Guinée, etc.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation a fait une présentation au nom de ses collègues de L'Enseignement Technique et de l'Enseignement Pré-Universitaire relative aux réformes du Système Éducatif.

Elle a informé que cette communication fait suite aux instructions du Président de la Transition en faveur de la mise en place d'une synergie d'action entre les trois départements en charge de l'éducation.

Elle a indiqué que cette synergie d'action s'est matérialisée par une rencontre se traduisant par des réformes urgentes et globales.

Le Ministre des Infrastructures et des Transports a fait une communication relative au Mécanisme de Financement par Emprunt pour la Construction des Infrastructures.

III. DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

A l'issue de la Communication du **Ministre du Travail et de la Fonction Publique**

relative à la gestion des permis de travail, le Conseil a fait les recommandations suivantes :

1. Sécuriser le système de gestion des Permis de Travail à travers la digitalisation ou la biométrie ;

2. Recenser de façon exhaustive les étrangers travaillant sur le territoire national ;

3. Créer un visa spécifique pour les travailleurs ;

4. Mettre en place un plan de mise en œuvre des recommandations ;

5. Identifier les secteurs économiques sous tension en termes d'emploi ;

A l'issue de la Communication **Conjointe des Ministres en Charge de l'Éducation relative aux réformes du Système Éducatif et Rencontres Périodiques**, le Conseil a adopté les décisions et recommandations suivantes :

1. Prévoir les investissements en infrastructures dont le système éducatif a besoin ;

2. Séquencer les propositions dans le secteur éducatif en tenant compte du court, du moyen et du long terme ;

3. Relancer le programme décennal avec les Émirats arabes-unis consacré au développement du système éducatif et s'inspirer des bonnes pratiques de l'expérience Rwandaise en y envoyant

une mission de terrain ;

4. Relancer le programme de construction de quatre universités dans le cadre de la coopération sino-guinéenne ;

5. Réformer en profondeur et structurellement la formation et le perfectionnement des personnels enseignants (ENI, ISSEG, ENPETP Formation des formateurs de l'enseignement supérieur) ;

6. Réformer le recrutement post-baccalauréat et les passerelles (MEPUA, METFP, MESRI) ;

7. Réformer les programmes d'enseignement et de formation ;

8. Mettre en place un Conseil Supérieur de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation.

IV. DIVERS

Le Ministre de l'Information de la Communication a fait un bref compte rendu de la mission conduite dans le cadre des pèlerinages à Boffa.

Elle a salué le bond qualitatif que la Guinée vient d'enregistrer dans le classement des pays respectant la liberté de la presse.

Le Ministre de la Promotion féminine a rendu compte des négociations entamées avec les handicapés suite à leurs manifestations.

A ce propos, il lui a été instruit de faire une communication relative à la prise en charge de l'indigence dans notre pays.

Le Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan a informé le Conseil du succès que rencontre le lancement des ODT sur le marché. Sur un projet initial de 1500 milliards de francs guinéens, 711 milliards ont déjà été levés...

Le Démocrate

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince
Commune de Ratoma
Email: lindependantguinee@gmail.com
- Tél : 664.63.09.53 - BP: 2427
Conakry

Redacteur en chef

Amadou Sadio DIALLO: 624 37 26
68 Email: dialloamsadio@gmail.com

Comité de rédaction

Amadou Sadio DIALLO
Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Moussa THIAM

P.A.O

N. S. SOUMAORO

Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.
664.63.09.53/
622.04.62.21

E-mail madalga1@gmail.com

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression : SPIC/Imprimerie

Warh Business Groupe

Lisez le journal numérique sur le site www.kefinafasso.com

TRANSITION EN GUINÉE

Malgré tout... le CNRD recule !

Le colonel Mamadi Doumbouya nous a habitué à sa chanson préférée "nous n'allons pas reculer". Presqu'à chacune de ses sorties, l'homme du 5 septembre 2021 affiche sa détermination à poursuivre sa mission sans rétro-pédalage face à une quelconque injonction. Et venant de qui que ce soit.



Sauf que cette ère de fermeté n'est d'une solidité immuable. En tout cas, c'est le moins qu'on puisse écrire, en jetant un coup d'œil sur des décisions prises récemment par la junte.

La libération du président déchu Alpha Condé -même si elle n'est pas effective-, la proposition de la durée de la transition par le chef de l'Etat, sont entre autres là, des annonces faites à contrecœur par les putschistes.

Quelques jours avant même l'adresse de la nation du président de la transition, l'on se souvient des sorties contradictoires du porte-parole du gouvernement dans l'émission "Mirador" de FIM Fm, qui avait laissé entendre : « On n'a pas transmis de document à la

CEDEAO et nous étions clairs là-dessus depuis le début, le gouvernement guinéen n'agit pas sous des contraintes ou sous le diktat de qui que ce soit » et que « la CEDEAO depuis un certain temps s'est détournée de l'objectif d'être cette institution au service des populations et de plus en plus elle apparaît aux yeux de l'opinion publique ouest-africaine comme une organisation au service de quelques chefs d'Etat et cela ne marchera pas ». Des heures après, Ousmane Goual Diallo s'était rétracté pour dire que « la CEDEAO a un rôle beaucoup plus grand à jouer pour le retour à l'ordre constitutionnel que la question simple de la date ou la durée de la transition. La CEDEAO doit être un compagnon de la transition

pour aider la Guinée à retrouver le chemin du retour à l'ordre constitutionnel, c'est ce qu'on attend d'elle. On n'attend pas d'elle qu'elle soit un spectateur distant, qu'on lui donne telle durée, tel ou tel événement nous pensons qu'elle a un rôle important à jouer dans notre pays et dans tous les pays en crise en Afrique de l'Ouest. Il faut absolument qu'elle s'implique et qu'elle vienne, qu'elle écoute le contexte et qu'elle administre ou suggère des solutions par rapport à ça », avait tenu à préciser le porte-parole du gouvernement.

Tout comme lui, craignant des sanctions de la CEDEAO, le CNRD dont son président avait annoncé sur tous les toits qu'il ne va « pas reculer », décide de faire marche arrière. Cela pour dissuader l'institution sous régionale de brandir le carton rouge.

Et cette prise de conscience de la junte paie bien. Puisque ces rétro-pédalages ont permis d'éviter au pays et à ses dirigeants une deuxième vague de sanctions de la CEDEAO qui allait être désastreuse pour les citoyens.

Avec cette reculade, l'on est tenté de dire que le colonel président et ses proches ont désormais assimilé la bonne leçon en diplomatie, notamment celle sur l'approbation des organisations internationales, dont l'une des plus importantes pour la Guinée, la CEDEAO.

Sadjo Diallo

KASSORY ET CIE INCULPÉS

« Il faudrait que les responsabilités soient situées... »

(Saloum Cissé)

Le secrétaire général du RPG/Arc-en-ciel (ex parti au pouvoir) souhaite qu'une lumière soit faite sur l'inculpation des anciens dignitaires du régime Condé, notamment Dr Ibrahima Kassory Fofana, Mohamed Diané et Oyé Guillavogui.



Même si Saloum Cissé dit n'avoir jamais apprécié un régime militaire au pouvoir, l'ancien député pense qu'il faut laisser la justice faire son travail. Puisque croît-il, l'ex premier ministre et son gouvernement sont "blancs comme neige". Le secrétaire général du RPG arc-en-ciel rassure malgré que son parti ne possède rien en termes de finance, il a tout de même participé pour trouver des avocats afin de défendre Kassory et Cie. C'est pourquoi, Saloum Cissé reste optimiste quant au blanchiment des inculpés devant la Cour de répression économique et financière (CRIEF) poursuivis pour "détournement de deniers publics, enrichissement illicite et malversation financière". « Il faut qu'on décentralise, la responsabilité pour que chacun puisse mettre sa touche à l'étrier. Maintenant,

chacun doit répondre de ses responsabilités. Quand on parle de défendre, nous partageons leur (Kassory et Cie) peine. Les avocats qui sont venus, le parti à ses rapports. Nous avons nos rapports internationaux. Le parti à ses relations. Donc notre problème, ceux qui sont devant la CRIEF actuellement, on partage leur peine. Mais il faudrait bien que les responsabilités soient situées, s'ils sont coupables ou pas. C'est ce que nous exigeons. Par ce que nous laissons la justice faire son travail pour que les choses soient claires. Parce que c'est l'histoire. L'histoire juge au moment où tes os ne se trouvent pas dans le tombeau. Je le dis et je le répète. Donc je tiens à ce que ces gens-là soient blanchis par la justice guinéenne », indique Saloum Cissé.

Le secrétaire général du RPG invite Kassory Fofana, Mohamed Diané, Oyé Guillavogui à garder la patience, pour que justice soit rendue: « Le fait qu'ils soient en prison, je n'apprécie pas. Par ce qu'il y a un problème d'une présomption d'innocence. On ne peut pas prendre quelqu'un du tac au tac le mettre en prison. Je suis conscient que ceux qui sont en prison vont sortir avec la tête haute. Moi je n'ai pas vu d'abord un acte de culpabilité irréfutable », a-t-il conclu chez nos confrères de Djoma FM dans l'émission "on refait le monde", le mardi 26 avril 2022.

Amadou Tidiane Diallo

Avis important

L'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" constatent ces derniers temps, avec regret, que des individus non identifiés se présentent au niveau des institutions nationales et internationales, ainsi qu'au niveau de certaines sociétés de la place, au nom des deux organes, sans aucune autorisation de leurs responsables.

Face à ces agissements relevant du délit, l'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" invitent cordialement et humblement les entités citées plus haut à se référer toujours à l'adresse mentionnée dans l'ours des deux journaux en cas de besoin.

Merci d'avance de la compréhension!

La Rédaction

Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publi-reportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au

Tél. : 664 63 09 53 / 622 04 62 21

E-mail : lindependantguinee@gmail.com

DURÉE DE LA TRANSITION EN GUINÉE

Les vérités de Mohamed Cissé

L'adresse du président de la transition à la nation concernant les 39 mois de la transition continue de susciter de réaction au sein de la classe politique guinéenne. Joint au téléphone, le mercredi 04 mai 2022, le porte-parole de la CORED Mohamed Cissé pense que le Colonel Doumbouya a violé la charte de la transition qu'il a lui-même mis en place. Il invite le président de la junte de revenir à sa décision s'il veut la paix. Lisez !

Loin de Conakry, précisément à Boffa devant les élèves, le chef de l'Etat propose une durée de 39 mois ; trois ans, 3 mois pour la durée de la transition. Comment vous avez accueilli cette annonce du Colonel de Mamadi Doumbouya ?

D'abord c'est la vie de ces jeunes-là qu'il mette en danger. Se mettre en face de ces jeunes-là qui le regarde en face pour leur mentir jusqu'à ce point ou leur tromper jusqu'à ce niveau c'est déplorable. Vous savez, le colonel c'est lui-même qui a mis en place une charte de la transition. Ce son texte, c'est lui qui a rédigé, je pense que le minimum qu'il doit faire c'est de respecter le texte que lui-même a mis en place.

Tout ce qu'il voulait pour la Guinée, je pense que c'est ce qu'il a mis dans un document qu'il a appelé charte de la transition. Cette charte-là, nous, on n'a pas été associé en tant que classe politique. C'est son

texte à lui-même. Donc, il a l'obligation de le respecter. C'est dans cette charte-là, à l'article 77, il a dit que la durée de la transition sera définie avec les forces vives.

Il est clair que c'est le résultat de la consultation, il a juste pris le milieu ou bien ?

Je ne sais pas si Doumbouya a fait la mathématique parce que quand tu me dis la médiane, il ne sait pas. C'était combien de proposition ? Faites la somme de toutes ses propositions, tu divises par deux, ça donne combien ? Donc, nous on ne sait pas ce qu'il dit, ça n'engage que lui. S'il dit que c'est à l'issue des concertations, des assises nationales, il n'a pas été dit au niveau de l'article 77 que ce sera à l'issue des assises. Et ce n'est pas au CNT, ce n'est pas au gouvernement de faire une proposition de la durée de la transition. On a dit en commun accord, et c'est Français-là. C'est Doumbouya qui a écrit, il dit

en commun accord avec les forces vives de la nation.

Cette concertation ne s'est pas faite avec les forces vives de la nation. La quasi-totalité de la classe politique n'est pas d'accord avec sa proposition.

Aujourd'hui, si Doumbouya veut la paix, il faut qu'il revienne sur cette décision. Il faut que l'article 77 soit appliqué, qu'on se retrouve, et qu'en commun accord que nous parvenons à un consensus par rapport à la durée de la transition, c'est extrêmement important. S'il ne le fait pas, après ce Ramadan je pense que Doumbouya va vivre ces derniers moments au pouvoir...

Rien ne peut vous empêcher de vous retrouver pour continuer à dialoguer, au même moment on apprend la mise en place bientôt du front national pour la défense de la transition qui veut barrer la route à toutes manifestation.



Qu'en est-il ?

C'est Doumbouya qui veut créer cela. Vous me parlez du front national pour la défense de la transition (FNNT). Ecoutez, Alpha Condé avec les force-vives qui sont aujourd'hui au pouvoir, les deux se sont mis en semble pour empêcher les manifestations en Guinée, est-ce que ça été le cas ? Le FNDC a fait ses mouvements ici, vaille que vaille. Ils n'ont pas ce pouvoir, ils n'ont pas ces

capacités-là de nous empêcher de défendre la démocratie. Beaucoup de Guinéens ont perdu la vie dans la lutte pour la démocratie, donc ces victimes ne peuvent pas partir pour rien. Nous, nous allons défendre cette démocratie vaille que vaille. Doumbouya, c'est lui qui crie partout, il dit qu'il veut que la Guinée soit un pays démocratique.

Transcrit
par Alpha Amadou Diallo

OUSMANE GAOUAL DIALLO SUR LE MANQUE DE DIALOGUE AVEC LES GRANDS PARTIS POLITIQUES

« La seule chose qu'on n'a pas faite aujourd'hui, c'est... »

Malgré l'absence de l'ANAD, du FNDC et du FNDC politique dans le cadre de concertation nationale, le CNRD l'a tenue. Ce boycott selon le porte-parole du gouvernement n'a pas empêché les nouvelles autorités d'entretenir une bonne relation avec ces leaders politiques. Ousmane Gaoual Diallo fait savoir également que les poursuites judiciaires engagées contre certains leaders politiques n'ont rien à voir avec leurs entités.



A en croire le ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, la question de dialogue est un problème de la société guinéenne. « Nous devons

faire un effort d'aller pérenniser quelque chose. La seule chose qu'on n'a pas faite aujourd'hui c'est de prendre le fouet, allé derrière les gens pour aller au dialogue. Les efforts, nous les écrivons et les parlons quasi quotidiennement. Il n'y a pas une semaine que le ministre de l'Administration du territoire n'échange pas avec l'ANAD, le FNDC et les autres acteurs politiques. Cela veut dire que le contact est maintenu. Ensuite, on les écrit, on les appelle nous

échangeons même si on n'est pas encore en phase totalement, ce qui est de l'expression publique, l'échange est là quotidiennement. Ce n'est pas comme lorsque le RPG était au pouvoir », a-t-il indiqué.

Si les politiques estiment nécessaire de ne pas participer au dialogue alors qu'ils font face à des ennuis judiciaires, Ousmane Gaoual Diallo rassure que les deux sont différents. Pour lui, la justice s'adresse aux individus et non aux entités. « Les poursuites pénales telles qu'elles sont produites

aujourd'hui ce sont des situations individuelles. Or le dialogue s'adresse aux entités. Donc ce n'est pas le RPG qui est poursuivi. C'est un individu pour lequel pèsent des suspensions de charge. Toute notre société guinéenne a besoin de justice. Nous réclamons tous... qu'il s'agisse de problème économique ou problème de crime de sang... nous disons on veut la justice. On le dit tout le temps. Lorsque la justice se met en branle on dit elle n'est pas possible. Parce qu'elle bloque tout le pays. Aujourd'hui aucun parti

politique en tant qu'entité, association syndicale ou société civile n'est poursuivis en tant qu'entité. Donc ça ne devrait pas être un frein à la participation à l'effort du dialogue national », a-t-il fait savoir, le vendredi 06 mai 2022, chez nos confrères de FIM FM.

Il faut rappeler que malgré cette absence des grands partis politiques aux journées de concertation nationale, le CNRD a proposé 39 mois pour la durée de la transition au CNT pour validation.

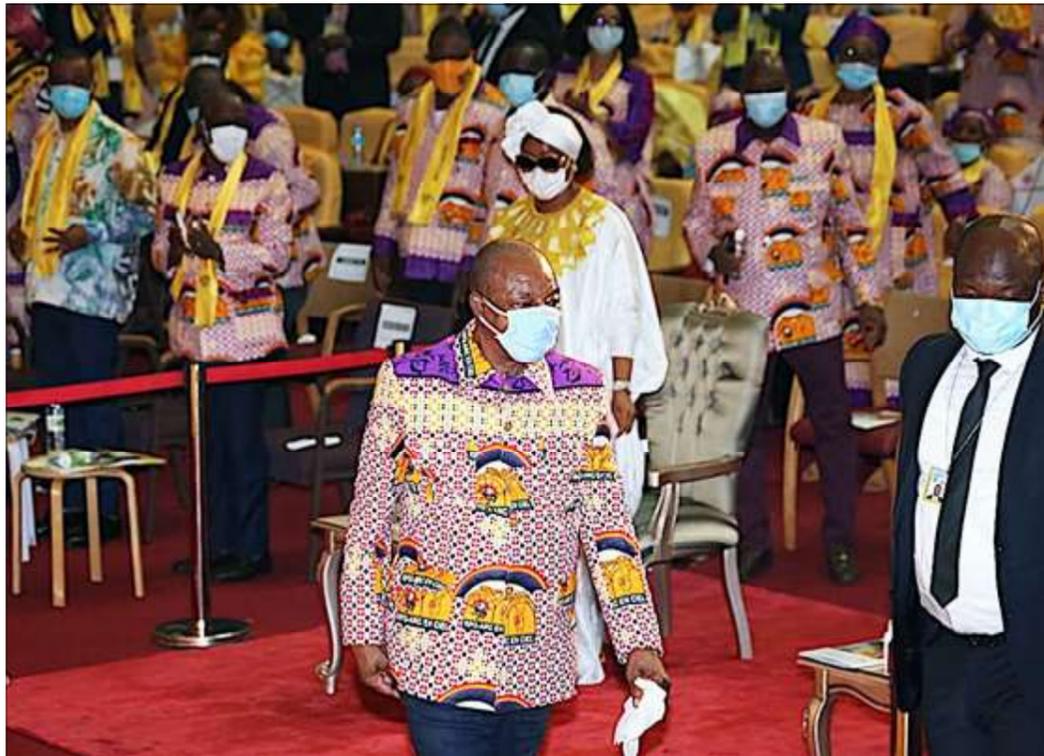
Amadou Tidiane Diallo

CRIME DE SANG EN GUINÉE

Alpha et des anciens dignitaires de son régime poursuivis par le PG près de la cour d'Appel de Conakry

Les ennuis judiciaires des anciens dignitaires du régime déchu continuent. Huit mois après sa destitution, l'ex-président Alpha Condé et des dignitaires de son régime sont poursuivis par le procureur général près de la cour d'appel de Conakry.

Dans un document de 20 pages signés Charles Wright, intitulé "Instructions aux fins de poursuite judiciaire par voie de dénonciation...", ces personnes sont poursuivies pour plusieurs faits. Il s'agit entre autres : Des atteintes volontaires à la vie humaine notamment le meurtre, assassinat et complicité de meurtre et d'assassinat; Des atteintes involontaires à la vie et complicité d'atteinte involontaire à la vie et de complicité; Des atteintes à la personne constituées par les disparitions forcées, détention, enlèvement ou tout autre forme de privation de liberté et de complicité; Des atteintes volontaires à l'intégrité physique ou psychique de la personne, la torture ou traitements cruels inhumains ou dégradants et de complicité ;Des coups, blessures et violence volontaire et de complicité ; Des atteintes involontaires à l'intégrité de la personne, menaces de mort et voie de fait et de complicité; Des agressions sexuelles et de l'attentat à la pudeur notamment le viol et la complicité ;La mise en danger de la personne ou des risques causés à autrui et de complicité; Des atteintes aux libertés de la personne notamment l'enlèvement, la séquestration et la complicité ; Des atteintes à l'économie nationale et de complicité ; Des atteintes volontaires à la vie humaine notamment le meurtre, assassinat et complicité de meurtre et d'assassinat; Des atteintes involontaires à la vie et de complicité d'atteinte involontaire à la vie et de complicité; Des atteintes à la personne constituées par les disparitions forcées, détention, enlèvement ou tout autre forme de privation de liberté et de complicité; Des atteintes volontaires à l'intégrité physique ou psychique de la personne, la torture ou traitements cruels inhumains ou dégradants et



de complicité; Des coups, blessures et violence volontaire et de complicité; Des atteintes involontaires à l'intégrité de la personne, menaces de mort et voie de fait et de complicité ;Des agressions sexuelles et de l'attentat à la pudeur notamment le viol et la complicité; La mise en danger de la personne ou des risques causés à autrui et de complicité; Des atteintes aux libertés de la personne notamment l'enlèvement, la séquestration et la complicité ; Des atteintes à l'économie nationale et de complicité, entre autres.

Dans ce document ces faits sont prévus et punis par les articles 207, 208, 216, 225 et suivants ; 232 et suivants, 239, 250, 267 et suivants ; 303, 304 et suivants ; 483, 19, 20, 510 et suivants ; 514, 517, 585, 586, 297, 298, 299 et suivants du Code pénal et les articles 31 et suivants de la loi 037 relative à la Cyber-Sécurité et à la protection des données à caractère personnel en République de Guinée».

Nous vous proposons la liste de ces personnes...

- 1- Monsieur Alpha CONDÉ, ancien Chef d'Etat de la République de Guinée
- 2- Monsieur Mohamed Lamine BANGOURA, ancien Président de la Cour Constitutionnelle;
- 3-Monsieur Mohamed DIANE, ancien Ministre de la défense nationale;
- 4- Monsieur Amadou Damaro CAMARA, ancien Président du groupe parlementaire à l'Assemblée Nationale
- 5- Monsieur Naby Youssouf Kiridy BANGOURA, ancien Ministre Secrétaire Général à la Présidence
- 6- Monsieur Claude Kory KONDIANO, ancien Président de l'Assemblée Nationale;
- 7- Monsieur Damantang Albert CAMARA, ancien Ministre de la Sécurité et de la protection civile;
- 8- Monsieur Ibrahima Khalil KABA, ancien Ministre des Affaires Étrangères et ancien Directeur de Cabinet à la Présidence de la République;
- 9- Monsieur Tibou CAMARA, ex-conseiller spécial du Président de la

République

10-Monsieur Mouctar DIALLO, ancien Ministre de la Jeunesse

11-Bouréma CONDÉ, ancien Ministre de l'Administration du territoire

12-Monsieur Sanoussy Bantama sow, ancien Ministre des Sports et de la Culture;

13-Madame Zenab CAMARA, ancienne Cheffe de Cabinet du Ministère de l'Enseignement Supérieur;

14- Madame Domani DORÉ, ancienne députée à l'Assemblée Nationale

15-Monsieur Toumany SANGARE, ancien Directeur Général des Douanes

16 Monsieur Alhousseny Makanera KAKE, ancien

Député à l'Assemblée Nationale;

17 - Monsieur Souleymane Dounoh KEITA, ancien Député à l'Assemblée Nationale

18-Docteur Ibrahima Kassory FOFANA, ancien Premier Ministre, Chef du gouvernement

19- Général Ibrahima BALDÉ, ancien Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale;

20-Général Ansoumane CAMARA alias Baffoé, ancien Directeur général de la Police

21-Aboubacar Fabou CAMARA, ancien Directeur Central de la Police Judiciaire

22-Mohamed Lamine SIMAKAN, ancien Commandant de la B.I.R (Brigade d'Intervention Rapide);

23-Monsieur Madifing DIANÉ, ancien Gouverneur de Labé;

24-Monsieur Aziz DIOP, ancien Préfet de Coyah;

25 Monsieur Souleymane TRAORE, ancien Directeur du Fond ancien directeur du fond d'entretien routier

26- Monsieur Alpha Ibrahima KEIRA, ancien Ministre de la Sécurité et de la protection civile;

27-Zénab Nabaya DRAME, ancienne Ministre de l'Enseignement Technique et de la formation professionnelle.

Amadou Tidiane Diallo

Billet

Je viens de visiter une exposition portant sur la Guinée en cartes postales, deux images contrastées me montent à l'esprit : d'abord la Guinée d'hier, une terre paradisiaque habitée par des populations asservies par un régime colonial. Ensuite la Guinée d'aujourd'hui, un pays en voie de paupérisation poussée du fait des clans maffieux ses propres rejetons. On n'est pas sorti de l'auberge, hélas !

Walaoulou BILIVOGUI

JOURNÉE DU 3 MAI 2022

Voici la déclaration de la ministre de l'Information et de la Communication

Le 3 mai a été proclamé Journée mondiale de la liberté de la presse par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993, suivant la recommandation adoptée lors de la vingz-sixième session de la Conférence générale de l'UNESCO en 1991 répondant ainsi à l'appel de journalistes africains qui, en 1991, ont proclamé la Déclaration de Windhoek sur le pluralisme et l'indépendance des médias.

Cette journée, comme il a été rappelé par l'UNESCO doit être mise à profit pour :

- attirer l'attention des différents Gouvernements sur la nécessité de respecter les engagements qu'ils ont pris dans la protection de la liberté de la presse ;

- commémorer les journalistes qui sont tombés dans l'exercice de leurs métiers ; et

- approfondir les réflexions sur les questions d'éthique, de déontologie et de responsabilité des professionnels/acteurs de la presse.

En effet, en République de Guinée, cette liberté a été réitérée et garantie dans la Charte de la transition notamment en son article 34. Ce qui dénote la volonté à sauvegarder et promouvoir l'émergence d'une presse libre et responsable des plus hautes autorités guinéennes, au premier rang desquelles son Excellence Monsieur le Président de la Transition Son Excellence Colonel Mamadi Doumbouya et l'ensemble du Gouvernement sous le leadership du Premier Ministre Mohamed Béavogui.

A ceci, on peut fermement affirmer qu'en Guinée:

- Aucun journaliste n'est présentement détenu pour l'exercice de sa fonction depuis le 05 Septembre 2021 ;

- Des rencontres entre les acteurs de la Presse et les nouvelles autorités ont lieu régulièrement ;

- D'importantes mesures d'accompagnement en faveur de la consolidation de la liberté de la Presse sont enregistrées, au rang desquelles la mise à disposition de la Presse d'un édifice pour abriter la



maison de la Presse

- le lancement du projet de la transition de l'analogique au numérique de la Télévision et de la Radio permettant ainsi un dividend numérique plus important pour les acteurs des médias.

Des Résultats positifs sont enregistrés et nous pouvons nous en réjouir. Cette année, la Guinée a réalisé des points des plus remarquables dans le rapport publié par Reporters Sans Frontières, passant ainsi de la 109ème place sur 180 pays à la 84ème sur 180 pays soit 25 Points. Le meilleur Score de l'histoire de notre pays. C'est l'occasion de remercier tous ceux qui ont rendu cette progression possible. Elle honore à plus d'un titre notre pays.

Mesdames et Messieurs, chers acteurs de la Presse, chers compatriotes

Cette année, la célébration de la journée de la Presse est placée sous le thème : « **le journalisme à l'ère du numérique** ».

Comme dans tous les

autres métiers, de nos jours le numérique est un outil incontournable pour le monde médiatique. Il est même le compagnon quotidien des acteurs de la Presse. Comme pour d'autres professions, celle des médias est irrévocablement inscrite dans un processus redoutable mais indispensable. Cela fait que les médias doivent plus que jamais se réinventer pour relever les défis actuels et saisir les immenses opportunités que nous offre aujourd'hui le numérique.

Ce défi, la Presse de notre pays n'en n'échappe pas. Il est donc important qu'elle accroche le train du numérique pour s'installer à la première place, et anticiper ainsi les mutations indispensables à venir.

Face à cet environnement très mutant et contraignant dans le domaine de la sécurité des personnes, notre Presse doit être avant-gardiste. Elle doit être pionnière et proactive. Et Dans cette démarche, elle pourra compter sur les nouvelles autorités.

Mesdames et

Messieurs

Dans cette période où la Guinée est à un tournant décisif de son histoire, le rôle de la presse est très important pour l'atteinte des objectifs de la transition. Il est attendu de la Presse qu'elle :

- qu'elle véhicule la bonne information, la bonne information ;

- qu'elle participe à la sensibilisation de la population ;

- qu'elle contribue au renforcement de la cohésion sociale ; et

- qu'elle lutte contre les fausses informations « fake news ».

Ce sont là entre autres des points fondamentaux pour lesquels la presse se doit d'œuvrer pour le bien de chacun et de tous.

Mesdames et Messieurs,

Sur le chantier de la liberté de la Presse, notre pays est dans une démarche active. Dois-je rappeler que notre pays s'est doté depuis 1991 qui deviendra en 2010 la loi organique sur la liberté de la presse et depuis 2020 d'une loi sur l'accès à l'information publique, qui viennent s'ajouter à d'autres lois notamment la loi relative à la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel.

Tous ces instruments concourent à garantir le libre exercice des médias dans le respect des règles d'éthique et de déontologie.

Toutefois, des efforts restent à faire car la liberté de la Presse demeure un processus que l'on doit nourrir indéfiniment et avec toujours beaucoup d'attention. Mais, la Guinée est dans une très belle dynamique ; la célébration de cette journée en est justement une preuve, et l'engagement de son Excellence Monsieur le Président de la

Transition, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA, à renforcer la liberté de la presse dans notre pays est une opportunité immense.

A cela il importe de mentionner que plusieurs projets liés à la presse sont en cours sous la direction de Monsieur le Premier Ministre Mohamed BEAVOGUI pour favoriser le développement des médias, à travers notamment la mise en place du Fonds d'Appui au Développement des Médias et le renforcement de l'accès à l'information par les journalistes, afin qu'ils jouent pleinement leur rôle dans le développement socio-économique de la Guinée.

Mesdames et Messieurs

Le Ministère de l'Information et de la Communication est pleinement conscient qu'un Journaliste libre, c'est aussi un journaliste qui vit de son métier. C'est d'ailleurs pour cette raison que des réflexions et discussions ont été entamées pour doter la Profession d'une Convention collective susceptible d'améliorer les conditions de travail des professionnels de la Presse.

Pour finir, je lance un appel à l'ensemble des acteurs de saisir l'opportunité actuelle pour agir positivement sur le devenir de la Profession et le devenir de la Guinée.

*Vive la presse guinéenne
Vive la République
Je vous remercie
Rose Pola Pricemou, Ministre de
l'Information et de la
Communication.*

Le Démocrate
*Votre
hebdomadaire
de tous
les mardis*

ALSENY MABINTY CAMARA

«Nous avons sauvé l'école de la république à un moment donné de sa première année blanche»

Alseny Mabinty Camara, coordinateur national des enseignants contractuels de Guinée a été joint par téléphone, le vendredi, 15 avril 2022, par nos confrères de FIM FM. Dans cet entretien, il a évoqué l'épineux problème que son ministère est confronté, notamment l'affectation et la régularisation des enseignants et des contractuels au compte de la fonction publique qui sont pour lui préoccupants, même si les nouvelles autorités de la transition dans leur nouveau canevas envisagent des réformes organisationnelles. Lisez ci-dessous l'intégralité de cette interview...

Bonjour M. Alseny Mabinty Camara ! Nous abordons avec vous la question relative à la situation conjoncturelle des enseignants contractuels de Guinée. L'actuel ministre de l'Éducation nationale qui dans une sortie a annoncé votre prise en charge dans le courant de cette année, fait-il peut être allusion à votre intégration à la fonction publique. Tout d'abord comment avez-vous accueilli la nouvelle après tout ce chemin parcouru ?

Nous accueillons cette nouvelle avec la plus grande joie dans notre vie. Vous n'êtes pas sans savoir que c'est une lutte que nous avons menée depuis plus de trois ans. Si aujourd'hui les nouvelles autorités ont décidé de procéder à notre engagement à la fonction publique, je pense bien que c'est une bonne nouvelle. Ils n'ont fait que réparer une injustice qui nous a été causée depuis longtemps car vous n'êtes pas sans savoir que nous avons été recrutés en période très critique de l'école guinéenne et nous avons sauvé l'école de la république à un moment donné de sa première année blanche et suite à ça, on nous a remercié sans aucune rémunération pour pouvoir nous dire d'attendre afin de nous reverser dans l'effectif du corps des enseignants titulaires ; très malheureusement toutes les promesses qui ont été prises, des promesses du ministre de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, des promesses tenues par la présidence de la république et tous les acteurs qui étaient mêlés à cette situation n'ont pas été respectés. Mais si toute fois ces nouvelles autorités



décident de réparer cette injustice, moi, je pense bien qu'ils n'ont fait que leur devoir.

Sauf que la mise en application de cette décision pose problème, quelle assurance avez-vous que ceci pourrait vous permettre d'accéder à la fonction publique, nous avons récemment constaté un dysfonctionnement dans l'affectation du personnel enseignant

D'abord nous allons être recrutés en qualité d'enseignant contractuel affecté dans les établissements comme l'avait fait le régime précédent après quelques mois de services rendus dans ces établissements à partir du mois de février, il y aura un concours qui sera organisé au sein du secteur de l'éducation, c'est à partir de ce concours là que nous allons être engagés à la fonction publique en qualité d'enseignant titulaire, c'est ce qui a été dit par le ministre.

Nous pensons que c'est au pied du mur que nous allons juger un véritable maçon. Lorsque nous

allons être affectés dans les différentes salles de classe, notre prestation pédagogique et académique face aux élèves pourra pousser le département à apprécier réellement à juste titre, quelle est la capacité des enseignants contractuels. Je pense bien que ça lui permettra de prendre une décision par rapport à notre situation.

Concrètement, dites-nous combien se chiffre ces enseignants contractuels en passe d'intégration à la fonction publique à votre niveau ?

Comme vous le savez, pour un départ, on a annoncé plus de 16 mille enseignants contractuels. Vous savez nous étions sur le terrain et lorsque le gouvernement a annoncé le paiement d'une prime d'encouragement à tous les enseignants contractuels qui ont servi pendant la période octobre à janvier, suite à ça, les cadres du MENA ont jugé nécessaire d'augmenter le nombre d'enseignant contractuel qui a évolué jusqu'à 16 mille. Nous nous sommes dit que ce n'est pas possible que nous atteignons ces 16

mille enseignants contractuels. C'est ainsi que nous avons organisé une vaste campagne de sensibilisation et de recensement sur toute l'étendue du territoire national qui nous a permis d'obtenir un nombre de 8171 enseignants contractuels de Conakry à Yomou. Après les diplômes ont été authentifiés par le MENA.

A ce niveau aussi comment procédez-vous à la compilation des dossiers conformément aux exigences édictées par le ministère de l'éducation nationale ?

Justement nous avons appelé nos représentants à l'intérieur du pays car nous sommes installés dans toutes les préfectures et voir même toutes les sous-préfectures de la Guinée, nous avons nos représentants, on les a appelé à procéder à une vérification de présence de tous les enseignants contractuels sur le terrain car nous ne voulons pas déposer une liste auprès du MENA et après on constate des absents sur la liste, c'est ainsi que nous avons appelé tous nos représentants à l'intérieur du pays pour procéder à cette vérification et c'est cette vérification qui continue.

Dites comment parvenez-vous à travailler en synergie pour concilier vos positions avec notamment vos collègues de syndicaliste ?

Justement avec le syndicat, vous savez il y a une unité d'action au sein du mouvement syndical de l'éducation actuellement, nous nous sommes concertés avec les secrétaires généraux de la SSP, SNE du SLECG de Kadiatou Bah et du général Aboubacar Soumah, ils sont tous d'accord par rapport au recrutement de ces enseignants contractuels. Je pense bien que le courant passe très bien entre nous et ces syndicalistes

Transcrit par
Alpha Amadou Diallo

Billet

Je viens de visiter une exposition portant sur la Guinée en cartes postales, deux images contrastées me montent à l'esprit : d'abord la Guinée d'hier, une terre paradisiaque habitée par des populations asservies par un régime colonial. Ensuite la Guinée d'aujourd'hui, un pays en voie de paupérisation poussée du fait des clans maffieux ses propres rejets. On n'est pas sorti de l'auberge, hélas !

Walaoulou BILIVOGUI

DÉTOURNEMENT DE DENIERS PUBLICS

La détention de Dr Fodé Cissé « émaillée de graves irrégularités » selon son avocat

Débarqué récemment à la tête de la caisse nationale de prévoyance Sociale des agents de l'État (CNPSAE), pour des faits présumés de "détournement de deniers publics, faux et usage de faux en écriture", Dr Fodé Cissé est détenu selon le collectif de ses avocats à la DCI-J depuis dix jours. Il aurait détourné une somme 1. 277. 726. 940 GNF, mais son avocat Me Emmanuel Bamba rassure que cette somme se trouve dans un des comptes bancaires de l'institution.

Dr Fodé Cissé n'aura tenu à ses fonctions de directeur général de la Caisse nationale de prévoyance sociale des Agents de l'Etat (CNPSAE) que cinq mois. Nommé en décembre 2021, l'ancien Directeur préfectoral de la santé de Dubreka est détenu à la détection centrale des investigations judiciaires depuis dix jours selon le collectif de ses avocats. Selon Me Emmanuel Bamba, la procédure initiée contre Dr. Fodé Cissé est « émaillée de graves irrégularités qui militent en faveur de sa nullité ». A en croire cet avocat, c'est par coup de téléphone que son client a été convoqué de venir de toute urgence à la Direction Centrale des Investigations Judiciaires (DCIJ) sans pour autant lui faire connaître les

motifs, et ce, en violation flagrante des dispositions de l'article 82 du Code de procédure pénale qui régissent la convocation par un officier de police judiciaire d'une personne soupçonnée d'avoir commis une infraction. Face à cette situation, Dr Cissé « n'ayant rien à se reprocher », s'est volontairement et immédiatement rendu dans les locaux de la DCIJ, où, « sans aucune forme de procédure », il a été soumis à un interrogatoire musclé autour de prétendues malversations financières portant sur un montant de 1. 277. 726. 940 GNF. « Dr. Cissé a démontré devant les enquêteurs, avec preuve à l'appui, que ledit montant est actuellement cantonné de façon intacte sur l'un des comptes bancaires de la CNPS et non sur son

compte bancaire personnel. En dépit de son innocence, les enquêteurs préliminaires ont privé Dr. Fodé Cissé de sa liberté du 29 avril au 9 mai 2022, soit 11 jours, sans lui reconnaître son droit élémentaire à l'assistance d'un avocat dès l'instant de la privation de liberté. Aussi, la notification de la garde à vue, le respect de sa durée et la prolongation de celle-ci, telles que prévues par les dispositions de l'article 134 du Code de procédure pénale, ont été savamment bafoués à la DCIJ », regrette Me Bamba.

Face à ces violations dit-il « graves et inadmissibles » des droits de l'homme, et plus particulièrement des garanties procédurales, « en ma qualité de conseil de Dr. Cissé, je dénonce avec force ces pratiques d'un autre âge qui sapent les



fondements d'un procès juste et équitable, et espère que toutes ces irrégularités relevées ci-dessus seront ultérieurement réparées par la nullité de la procédure et

la mise en liberté immédiate de Dr. Fodé Cissé », a-t-il laissé entendre, le lundi 09 mai 2022 lors d'une conférence de presse.

Amadou Tidiane Diallo

POURSUITES CONTRE LES MANIFESTANTS

On fait comment avec les « ministres FNDC » ?



Pour reprendre l'expression à la mode sur les réseaux sociaux, « l'eau va monter à Conakry », après l'annonce du procureur Charles Wright qui a demandé d'« engager des poursuites judiciaires contre toutes les personnes

qui ont en violation des dispositions légales organisé des marches ou cortèges sur la voie publique ou des lieux publics qui ont occasionné la commission des infractions présumées, objet de la présente procédure ». Une procédure

qui vise notamment le FNDC. Mouvement dans lequel certains membres du gouvernement actuel ont milité. Un parmi eux, Mamoudou Nagnalen Barry, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, après sa nomination à ce poste, avait sur sa page facebook, déclaré : « Dès les premières heures du combat du FNDC, je me suis publiquement et résolument engagé dans cette noble lutte aux côtés des millions d'autres Guinéens.

Je voudrais féliciter et remercier tous les leaders et militants du FNDC plus particulièrement les membres de la Coordination Nationale au sein de laquelle j'ai apporté ma modeste contribution à la cause de la démocratie dans notre pays.

Durant la durée de cette longue lutte, j'ai été particulièrement impressionné par le sens du sacrifice et de l'honneur, la détermination et le désintéressement total des membres de la Coordination Nationale. À travers ces amis, j'ai compris et je reste convaincu à jamais qu'il existe au sein de la jeunesse de notre pays des acteurs valeureux, sincères, dignes et honnêtes.

Suite à ma nomination le 29 octobre 2021 par Monsieur le Président Colonel Mamadi Doumbouya au poste de Ministre de l'agriculture et de l'élevage, sur proposition de Monsieur le Premier Ministre Mohamed Béavogui, j'ai décidé de mettre fin à mon engagement au sein de ce mouvement citoyen exemplaire, dans le but de porter les mêmes valeurs

morales et républicaines à la tête de ce département, à partir de ce matin.

Encore une fois, j'adresse mes chaleureuses félicitations et mes remerciements à tous les combattants pour la démocratie dans pays.

Le slogan du FNDC a tout son sens : Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons la pauvreté ! Vive la société civile guinéenne, vive le CNRD, vive la République ! »

Des ministres comme Alpha Soumah, de la Culture (photo) étaient très actifs aussi dans le FNDC. D'autres comme Mory Condé de l'Administration du territoire se targuent d'avoir soutenu le FNDC jusqu'en prison, quand bien même « ils avaient posé des actes répréhensibles » (SIC).

Ibrahima S. Traoré

MARIAGE TAMBA/ESTHER

La belle, le pasteur et la famille...

« De toutes façons marie toi. Si tu tombes sur une bonne femme, tu seras heureux. Si tu tombes sur une mauvaise femme, tu seras... philosophe » ! disait le penseur grec, Socrate, à un de ses contemporains.

Le très jovial journaliste Tamba Zacharie, pasteur à ses heures perdues, paie la « rançon de la célébrité » en voyant son affaire privée de mariage traitée dans la bouche des gens sur les réseaux sociaux. Je n'aurais pas mis, moi, la mienne dedans si cette affaire n'était traitée que sous la rubrique « people ». Maintenant que l'histoire dérape et glisse dangereusement vers la remise en cause de la cohésion nationale par le mariage interreligieux, il est tout à fait légitime de s'intéresser à « l'événement » qui, le temps d'un week-end, nous a fait zapper le Porta party de Dubai ou les errements du CNRD.

Au-delà des avis marginaux (ou groupés), teintés de dogmatismes religieux, il n'est vraiment pas rare de voir chez nous des différences culturelles et religieuses entre un mari et sa femme et vice versa.

Ce qui semble singulier, c'est bien cette manière cavalière de traiter une question aussi sérieuse que le mariage, en dehors des parents de son « épouse », empêchés qu'ils ont été d'accéder à l'église protestante où se déroulait la cérémonie. Ont-ils eu droit à la dot, au respect reconnu dans toutes les religions, y compris chez les animistes, vis-à-vis de sa belle famille ?

Même en Occident, où le culte de la liberté individuelle est très marqué, jamais il ne viendrait à l'esprit d'un garçon de bonne famille de ne pas assister au dîner organisé par ses beaux-parents, à son honneur, pour jauger sa moralité et sa bonne éducation. Et avec la bague de fiançailles svp, avant le mariage ! C'est à la fois une question de décence et de respect minimum que l'on doit à



ceux-là qui ont mis au monde, éduqué et entretenu celle qui nous empêche de faire la différence entre une balle de tennis et un ballon de basket.

Prendre cette précaution légitime pour une immixtion « inacceptable » dans la vie privée, c'est tout simplement méconnaître la vie et ses nombreuses surprises qu'elle réserve, sourire en coin, aux plus farfelus d'entre nous. Parce que les êtres humains ne sont pas des astres tombés du ciel, sans lien filial ou affectif, comme dans une opération banalisée du Saint Esprit, la famille est l'entité sociale la plus importante qui nous relie à nos sources, à nos gênes, à notre identité.

Les « défenseurs » de Tamba savent pertinemment que nous ne sommes RIEN sans notre famille ! Celui qui n'est pas d'accord, n'a qu'à jurer qu'il peut accepter le mariage de sa fille dans les mêmes conditions. Evidemment, dans un pathétique exercice d'orgueil (ou de vanité), tout le monde peut vouloir se faire passer pour un illuminé, un gourou, ou pire un prophète...

Au demeurant, quel que soit le raisonnement, si la bonne foi et le

minimum de classe dictent nos faits et gestes, au nom de quoi devrait-on ignorer la famille de son épouse, si on agit au nom de l'amour (le vrai) qui exige de nous la protection de l'équilibre émotionnel de sa conjointe ? Quelle violence que de vouloir arracher un être humain de son milieu naturel pour lui imposer le sien, sans le moindre clignement de cils, sans état d'âme !

Après avoir visionné la vidéo du mariage, deux images sautent aux yeux et devraient donner à réfléchir à la belle Esther.

La première est l'image d'une femme, sa propre mère, humiliée par des vigiles postés à l'entrée pour l'occasion, bloquée en dehors de l'église, les yeux humides, totalement perdue au milieu d'une foule qui la dévisageait. A côté, le marié était accompagné de sa maman, bien installée aux bonnes loges de l'église...

La seconde image, désastreuse celle-là est celle d'un homme debout et d'une femme à genoux, comme pour lui « donner la bénédiction ». Alléluia ! C'était tout simplement hallucinant de constater où peut nous mener notre vanité, notre volonté de puissance et la merveilleuse fausse idée qu'on se fait de nous-mêmes...

SÂA JOSEPH KADOUNO, NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA COUR DES COMPTES

« Mon devoir, c'est de respecter le serment auquel j'ai juré »

Ils se nomment respectivement, Sâa Joseph Kadouno, nouveau premier président de la cour des comptes et Mamadou Saliou Diallo, nouveau commissaire général du gouvernement près de ladite Cour qui ont fait leur prestation de serment lundi, 9 mars dans la salle d'audience de la Cour suprême de Conakry.

La cérémonie s'est déroulée en présence des avocats, parents, amis et proches collaborateurs. On notait également la présence du président du Conseil National de la Transition (CNT), Dr Dansa Kourouma et le président de la Haute Autorité de la Communication (HAC), Boubacar Yacine Diallo.

En tant que juridiction financière, à l'exception des ministres et du premier ministre sur qui elle n'a pas juridiction, la Cour des comptes est chargée de juger les comptes des ordonnateurs et comptables de l'État et des collectivités territoriales. Ces promus auront donc la lourde responsabilité de coordonner ce processus qui concourt à mettre fin à toute tentative irrégulière liée aux finances publiques.

En procédant aux installations officielles des promus dans leur poste respectif, le premier président de la Cour suprême de Conakry, Fodé Bangoura a profité de l'occasion pour féliciter les nouveaux promus pour avoir bénéficié de la confiance du Président de la transition, Colonel Mamadi Doumbouya en les nommant respectivement, président de la Cour des comptes et commissaire général du gouvernement près de ladite cour.

C'est pourquoi, compte tenu de l'importance que représente l'institution dans le cadre de la gestion de la chose publique, le président de la Cour suprême n'a pas occulté de



rappeler les missions qui les incombent qui sont entre autres : le contrôle des finances publiques; le contrôle de la déclaration des biens tels que reçus par la cour suprême; la sauvegarde du patrimoine public etc...

La Cour des comptes, dit-il, doit veiller sur le contrôle de la transparence, de la gestion et de la comptabilité publique. Cela, dans le strict respect des principes du serment qui sont: la conscience, l'indépendance, la probité, l'impartialité et l'équité auxquelles il faut ajouter la vigilance et la prudence.

Connaissant les attentes du gouvernement et du peuple de Guinée relatif à la production des résultats concrets sur le terrain en matière de la préservation des biens publics, le premier président de la Cour des comptes, Sâa Joseph Kadouno a rassuré :

« Mon devoir, c'est de respecter le serment auquel j'ai juré que se soit dans le domaine de l'audit, du contrôle, dans la déclaration des biens et dans tous les domaines qui seront confiés à la Cour des comptes tel que défini dans la loi 046 du 18 janvier 2013. Nous serons dans l'obligation de faire ce devoir et le faire dans le respect des textes de loi en vue de répondre efficacement aux attentes souhaitées. »

A noter que c'est à l'issu d'un décret présidentiel du 21 avril dernier que Sâa Joseph Kadouna et Mamadou Saliou Diallo ont été nommés.

Santé... Santé... Santé...

L'AFRIQUE POST-COVID

Des systèmes de santé encore à bâtir

Les ministres de la Santé du Sénégal et de la RDC appellent à des investissements financiers plus importants dans l'industrie du vaccin et du médicament, et à une action concertée entre États membres de l'Union africaine.



Au décours de la transition entre la RDC et le Sénégal à la présidence de l'Union africaine (UA), d'importants efforts restent encore à faire pour assurer la stabilité et la résilience du secteur de la santé de notre continent. Il est estimé que 100 milliards de dollars seront nécessaires pour la campagne de vaccination contre la pandémie actuelle. C'est une question de financements mais aussi de volonté concertée. Il est impératif que nous assurions une allocation adéquate des financements et des interventions, mais aussi une continuité entre les différentes présidences à l'UA dans les politiques de santé menées à travers le continent.

Certes, à court terme, l'augmentation progressive des volumes de vaccins contre le Covid-19 livrés en Afrique et les fonds débloqués en parallèle par certains pays – notamment les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon, l'Allemagne, la France et la Chine – , permettront de pallier l'urgence et d'éviter que la situation n'échappe à tout contrôle. Nous saluons aussi les engagements de l'Union européenne (UE) visant à revoir à la hausse les financements des infrastructures dans le domaine de la santé.

Vastes campagnes de vaccination

Les gouvernements africains doivent maintenant se focaliser sur la meilleure utilisation de ces fonds et sur les stratégies à mettre en place

afin de bâtir des systèmes de santé résilients pour faire face à la crise actuelle, aux crises futures et mener vers « l'Afrique de la santé que nous voulons ». Une Afrique qui permet à toutes et tous, à travers la couverture sanitaire universelle, d'avoir accès à des services de santé de qualité qui ne soient pas un fardeau financier. Sans systèmes de santé forts, il ne nous sera pas possible d'organiser une riposte efficace qui inclut toutes nos populations et en particulier les femmes, et groupes vulnérables.

Un retour à une « vie normale » aurait été grandement accéléré si l'on avait pu vacciner et atteindre les objectifs fixés par l'OMS

Pour atteindre nos objectifs, nous devons agir sur le court et moyen terme, et coordonner nos stratégies sur le long terme. Au regard de la situation actuelle, nous devons, dans les plus brefs délais, nous efforcer de mener de vastes campagnes de vaccination contre le Covid-19 et rattraper le retard pris sur les vaccinations de routine à cause de la crise actuelle. Pour ce faire, il nous faudra faciliter l'accès aux vaccins, combattre l'hésitation vaccinale, et sensibiliser le public sur la réalité de la maladie, sur son impact sur la vie de tous les jours et sur les bénéfices de la vaccination. Un retour à une « vie normale » aurait été grandement accéléré si l'on avait pu vacciner et atteindre les objectifs fixés par l'OMS (40 % de la population du continent complètement vaccinée avant la fin

Programme des Nations Unies pour le Développement



Au service
des peuples
et des nations

Le PNUD/GUINEE RECHERCHE :

https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=90136

« Consultant National, Chargé d'appuyer la Modernisation et la Digitalisation des Services Administratifs ».

https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=90137

« Consultant (e) national (e) chargé (e) d'appuyer l'amélioration de la gouvernance économique et financière, du climat des affaires et de la compétitivité économique »

https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=90138

« Consultant National, Expert Juriste Chargé d'appuyer le processus de réconciliation nationale »

https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=90139

« Consultant National, Chargé d'appuyer la mise en place d'un système de bonne gouvernance et d'éthique au sein de l'Administration Guinéenne ».

Merci.

NB : Prière aller sur les liens ci-dessus pour les dates de dépôt et les mails de soumission des offres.

« Le PNUD a une tolérance zéro pour la corruption.

Les services de recrutement et des achats du PNUD sont gratuits et aucun paiement n'est exigé pour nos services.

En cas de violation de ces principes, veuillez nous contacter par le biais de l'adresse email suivante : jedenoncelacorruption.gn@undp.org »

de l'année 2021). Mais un retour à « la vie normale » n'est pas suffisant.

Une situation précaire bien avant la pandémie

Nous savons tous que même avant la pandémie du Covid-19 de nombreux pays africains n'étaient déjà pas en mesure de fournir des services de santé de base à leurs populations. Tout en s'assurant que de plus en plus d'enfants aient accès à la vaccination de routine, nos systèmes de santé devaient déjà assurer une réponse à de nombreuses maladies telles que la rougeole, le paludisme, ainsi que l'Ebola. La crise du Covid-19 n'a fait qu'aggraver une situation déjà précaire.

Il faut impérativement réaliser des transferts de technologies et la levée des brevets sur les vaccins est indispensable pour enclencher ce mécanisme

Au niveau du continent, nous devons gérer nos investissements pour, d'une part, apporter les vaccins à nos populations et, d'autre part, construire des dispositifs de santé complets et robustes. Pour cela, nous devons mettre en place plusieurs initiatives allant de l'accélération de l'établissement de l'Agence africaine du médicament (AMA), à des investissements massifs dans les CDC Afrique (Centres africains pour la

surveillance et la prévention des maladies) et à la production locale de vaccins. À cette fin, les pays du continent doivent continuer de mettre leurs ressources en commun pour donner à l'AMA les moyens de son ambition, maintenant que le traité a été ratifié par au moins 15 des États membres de l'UA. Il en est de même pour les CDC Afrique.

Il nous faudra aussi investir dans la recherche et le développement et dans des institutions de contrôle épidémiologique sur le continent, afin de profiter à l'avenir d'une force africaine autonome de prévention et de réponse aux épidémies. Pour cela, il faut impérativement réaliser des transferts de technologies et la levée des brevets sur les vaccins est indispensable pour enclencher ce mécanisme. Nous saluons donc les annonces de certains groupes pharmaceutiques ou d'autres partenaires, comme l'UE, qui prévoient d'investir pour que cela devienne une réalité. La situation actuelle nous rappelle l'urgence d'accélérer la mise en œuvre de ces plans.

(A suivre)

Par **Abdoulaye Diouf Sarr**
Ministre de la Santé et de l'Action sociale,
République du Sénégal
&
Dr Jean-Jacques Mbungani
Ministre de la Santé, République
démocratique du Congo

Programme des Nations Unies pour le Développement



Au service
des peuples
et des nations

Recrutement d'un (e) recrutement d'un consultant national chargé d'appuyer l'alignement du suivi et évaluation des PDL/PAI aux ODD

Le PNUD/ GUINEE recherche « recrutement d'un consultant national chargé d'appuyer l'alignement du suivi et évaluation des PDL/PAI aux ODD

Les consultants intéressés sont priés de consulter la version intégrale des termes de référence à travers le lien : https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=90698

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés uniquement par e-mail à l'adresse : ic.offres.gn@undp.org

Date limite de dépôt des dossiers : 13 mai 2022

« Le PNUD a une tolérance zéro pour la corruption.

Les services de recrutement et des achats du PNUD sont gratuits et aucun paiement n'est exigé pour nos services.

En cas de violation de ces principes, veuillez nous contacter par le biais de l'adresse email suivante : jedenoncelacorruption.gn@undp.org »

Programme des Nations Unies pour le Développement



Au service
des peuples
et des nations

Recrutement d'un (e) consultant national et d'une ONG

Le PNUD/ GUINEE recherche « d'un consultant national et d'une ONG

Les consultants intéressés sont priés de consulter la version intégrale des termes de référence à travers les liens : Pour le consultant : https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=90900

Pour l'ONG : https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=90903

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés uniquement par e-mail à l'adresse :

Pour le consultant : ic.offres.gn@undp.org **et Pour l'ONG :** offres.gn@undp.org

Date limite de dépôt des dossiers : 20 mai 2022

« Le PNUD a une tolérance zéro pour la corruption.

Les services de recrutement et des achats du PNUD sont gratuits et aucun paiement n'est exigé pour nos services.

En cas de violation de ces principes, veuillez nous contacter par le biais de l'adresse email suivante : jedenoncelacorruption.gn@undp.org »

Programme des Nations Unies pour le Développement



Au service
des peuples
et des nations

« Recrutement d'un(e) Consultant (e) National (e) pour la conception d'un curricula de formation en « Relations Communautaires et Gestion des Conflits dans le Secteur des Minéraux du développement ».

Le/la consultant (e)devra au moins avoir :

Education :

Formation pertinente en Sciences humaines, sociales, économiques, politiques ou juridiques ou équivalent (niveau bac + 4 minimum).

Expérience :

Consultant professionnel avec au moins 2 ans d'expérience démontrée en conception de curricula/module de formation;

La connaissance du secteur minier en général, et de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en particulier, est un atout ;

Langues requises :

Français courant

Modalités de soumission :

Dans son dossier de candidature, le consultant soumettra une offre technique comprenant notamment l'approche méthodologique, sa compréhension de la mission, le déroulement de la mission, les différentes tâches à faire et le contenu des rapports à fournir. Une séance de présentation et de validation du plan de réalisation de la mission sera organisée avec le consultant avant le démarrage effectif des travaux. L'offre technique sera accompagnée d'une offre financière détaillée en GNF.

Les candidats intéressés sont priés de consulter la version intégrale des termes de référence à travers le lien

https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=90655

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courriel à l'adresse : ic.offres.gn@undp.org

Chaque envoi ne doit pas dépasser **5 MB** ;

La soumission en version physique sous plis fermés n'est pas acceptée.

Toute offre reçue hors délai ou envoyée en dehors de l'adresse électronique ic.offres.gn@undp.org ne sera pas prise en compte.

Date limite de dépôt des dossiers : Samedi 14 Mai 2022

« Le PNUD a une tolérance zéro pour la corruption.

Les services de recrutement et des achats du PNUD sont gratuits et aucun paiement n'est exigé pour nos services.

En cas de violation de ces principes, veuillez nous contacter par le biais de l'adresse email suivante : jedenoncelacorruption.gn@undp.org »

Contribution

Devoir de désobéissance du Fonctionnaire au regard des constitutions guinéennes de 2010 et de 2020 (JPK)



« Nul ne peut se prévaloir d'une instruction ou d'un ordre reçu et n'est tenu d'exécuter cet ordre ou cette instruction lorsqu'il ou elle est MANIFESTEMENT ILLÉGAL.E pour justifier des actes de torture, des sévices ou des traitements inhumains et dégradants commis dans l'exercice de ses fonctions ». (Constitution guinéenne, art. 8.2).

Cette disposition consacre un devoir de désobéissance de l'agent lorsque ce dernier considère que l'ordre ou l'instruction reçue est manifestement illégal.e. Peut-être, convient-il de relever que le champ du devoir de désobéissance tel qu'organisé par la Constitution guinéenne de 2020 est matériellement très retreint par rapport à celui consacré par la Constitution de 2010.

Car, au titre de l'article 6 alinéa 2 et s. de la Constitution guinéenne du 7 mai 2010, « Nul n'est tenu d'exécuter un ordre manifestement illégal. La loi détermine l'ordre manifestement illégal ».

Cette prescription dépasse ainsi largement le seul cadre de la protection de l'intégrité physique des personnes.

Ainsi, là où la Constitution de 2010 a le mérite d'étendre le champ du devoir de désobéissance avec une prescription générale, celle de 2020 le circonscrit aux seules atteintes à l'intégrité physiques.

De même, si le concept est éminemment flou, la Constitution du 7 mai 2010 avait le mérite de prévoir une définition légale des situations constitutives d'ORDRE ou d'INSTRUCTION MANIFESTEMENT ILLÉGAL.E. Il n'en va pas de même dans la Constitution de 2020. Une telle prévision serait en tout état de cause impertinente étant entendu la restriction de la question aux seules atteintes à l'intégrité physiques.

Il résulte de ces considérations, qu'en réalité, tandis que la Constitution de 2010 consacrait une conception maximaliste du devoir de

désobéissance, celle en vigueur retient une approche minimaliste.

A titre de droit comparé,

Ce devoir de désobéissance a été consacré par le Conseil d'Etat français en 1944.

Dans l'arrêt Langneur du 10 novembre 1944, le Conseil d'Etat a mis à la charge du fonctionnaire civil « le devoir de désobéir à l'ordre l'amenant à accomplir des actes qui « présentaient de toute évidence un caractère illégal » alors qu'il « n'a pu ignorer qu'ils compromettaient gravement le fonctionnement du service public » (C.E, 10 novembre 1944, Langneur, Rec. p. 288).

Il est ainsi désormais admis – quoique tout cela soit très ambiguë – que l'agent public « doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. (loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, art. 28.1 ; C.E, 27 mai 1949, Arasse, Rec. p. 249 ; CAA Marseille, 18 janvier 2005..).

A titre d'exemple, dans un arrêt de novembre 1997, la Cour administrative d'Appel de Bordeaux a estimé que « l'ordre donné par un maire à un policier municipal de signer un arrêté portant placement d'office dans un établissement psychiatrique, s'il était manifestement illégal – le subordonné n'ayant pas compétence pour ce faire –, n'était pas de nature à compromettre gravement un intérêt public ». (CAA Bordeaux, 3 novembre 1997, Ministre de la Justice, n° 96BX00136).

Jean Paul KOTEMBEDOUNO
(KO-TÈM-BÈ-DOU-NO)
Membre du CNT
Rapporteur de la commission Lois,
Constitution, Administration
générale, Organisation judiciaire

AFFAIRE FABOU/FNDC

Une petite « victoire » pour l'ex-directeur de la DCPJ et son collègue Simankan



Les leaders du fndc notamment: Sékou Koundouno et Ibrahima Diallo ont été déboutés, ce lundi 09 mai, par la Cour d'appel de Conakry dans leur demande qui consiste à renvoyer devant le tribunal de première instance de Dixinn le dossier qui les oppose au directeur centrale de la police judiciaire, (DCPJ), le contrôleur général Aboubacar Fabou Camara et son collègue Mohamed Lamine Simankan.

Le juge, Djeila Barry dans sa décision rendue publique a infirmé la décision de juger les deux (2) OPJ par le tribunal de première instance de Dixinn parce que les prévenus sont des

officiers de la police judiciaire. Et, le juge a renvoyé les plaignants à mieux se pourvoir.

Devant cette juridiction, les leaders du fndc notamment: Sékou Koundouno et Ibrahima Diallo poursuivent les deux(2) officiers de la police judiciaire pour des faits: « de violation de domicile et destruction de biens ». Des faits remontent en 2020 lors des manifestations contre le 3ème mandat du président Alpha Condé.

A noter que lors de l'audience derrière, le ministère public et la défense se sont opposés à cette demande de la partie civile qui vient d'être rejetée par la cour.

Elisa Camara

Avis important

L'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" constatent ces derniers temps, avec regret, que des individus non identifiés se présentent au niveau des institutions nationales et internationales, ainsi qu'au niveau de certaines sociétés de la place, au nom des deux organes, sans aucune autorisation de leurs responsables.

Face à ces agissements relevant du délit, l'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" invitent cordialement et humblement les entités citées plus haut à se référer toujours à l'adresse mentionnée dans l'ours des deux journaux en cas de besoin.

Merci d'avance de la compréhension!

La Rédaction

Lisez le journal
numérique sur le site

KèfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.